

Funérailles GERARD

Rue Joseph Wauters, 163 • B-6020 Dampremy

Tél: +32 71 32 25 93

www.funeraillesgerardetfils.be / info@cfgerard.be Funérailles GERARD SRL

Formulaire à remplir par le bénéficiaire et à remettre à l'employeur

Je soussigné, Renaud DENUIT, entrepreneur de pompes funèbres, certifique que :

Monsieur Serge LENGELEZ

Epoux de Mme CHARTIER Colette

Est décédé(e) à Fleurus, le : 25 septembre 2025

Les funérailles sont fixées le mardi 30 septembre 2025,

Réunion : au Funérarium GERARD Docherie à 9:15 départ à 9:30,

Crématorium de : Gilly à 10:00.

Fait à Dampremy le, jeudi 25 septembre 2025. (s.) R. Denuit

Bénéficiaire (A remplir par le travailleur) :	
Nom :	Prénom :
Adresse:	localité :
Lien de parenté :	
Je certifie sur l'honneur que les renseignements repris ci-dessus sont exacts.	
AVIC ALLY FARDLOVELIDG	Signature.

AVIS AUX EMPLOYEURS :

La présente, remise sur papier libre par notre entreprise est une attestation qui constitue une preuve suffisante de l'événement susmentionné. Sur présentation de cette attestation, le travailleur, pour autant qu'il soit proche parent du défunt, fait valoir ses droits suivant l'article 30 de la loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail, modifié par la loi du 18 juillet 1985. (Moniteur Belqe du 31 août 1985). La liste des évènements ainsi que la détermination du nombre de jours pendant lesquels le travailleur peut s'absenter du travail avec maintient de sa rémunération sont réglées par l'Arrêté Royal du 28 août 1963. (Moniteur Belqe du 11 septembre 1963).